



Par Mouhamed Khouraichi Niass, Secrétaire Général de l'UPCI



S.E. Mohamed Bamba Meguett Président de l'Assemblée Nationale de Mauritanie: Aucune Paix ou Stabilité n'est Possible si les Palestiniens ne Peuvent pas Exercer leurs Droits Légitimes



Ce numéro du Bulletin de l'UPCI paraît à un moment critique pour la Oummah islamique, suite à l'accord de cessez-le-feu à Gaza après près de deux années de graves souffrances humanitaires endurées par le peuple palestinien dans la bande. Dans ce contexte, S.E. M. Mohamed Bamba Meguett, Président de l'Assemblée Nationale de Mauritanie, réaffirme le soutien indéfectible et continu en faveur de la cause palestinienne, soulignant l'importance de renforcer l'unité des États Membres de l'OCI et d'intensifier la coordination parlementaire conjointe pour la défense des droits légitimes du peuple palestinien.

Plus d'informations en page 4

INDICE

Assemblée Nationale du Mauritanie	2
Président de l'Assemblée Nationale du Mauritanie	3
Entretien avec le Président du Parlement du Mauritanie	4
Article par S.E. Dr. Khalil Al-Nahwi	7
Rapport de la 54ème Réunion du Comité Exécutif	10
Rapport de la Réunion du Comité Politique de l'UPCI	12
Nouvelles Parlementaires	13
Activités du Secrétaire Général	16

La Mauritanie Accueille le 55^{ème} Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI

L'Assemblée Nationale de Mauritanie accueille les 3 et 4 février 2026 la 55^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'UPCI dans la capitale mauritanienne Nouakchott, suite à la décision de la 19^{ème} Conférence de l'UPCI, tenue à Jakarta, Indonésie, les 14 et 15 mai 2025. Au cours de cette réunion, les projets d'ordre du jour de chacune des quatre Comités Permanents seront élaborés, ainsi que les ordres du jour des organes subsidiaires; le Comité de la Palestine, la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, et la réunion des Secrétaires Généraux des Parlements Membres de l'UPCI. Cette réunion vise également à préparer l'ordre du jour de la réunion du Comité Général et celui de la 20^{ème} Conférence, ainsi qu'à en fixer la date.

La question des migrations, des migrants, des déplacements et des personnes déplacées est en effet en tête des préoccupations de plusieurs États Membres de l'UPCI et fait l'objet d'une attention internationale croissante compte tenu des conflits, des guerres et des dissensions dans le monde, du changement climatique, de la propagation du terrorisme, des crises économiques dans certains pays, ainsi que des violations des droits de l'homme. Pour traiter la question des migrations et les questions connexes, plusieurs textes législatifs ont été adoptés au niveau international, notamment le Pacte Mondial pour les Migrations, la création du Haut-Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés, ainsi que de nombreuses réunions et conférences internationales qui ont été organisées pour contribuer à la recherche de solutions et à la mise en place de mécanismes pour traiter cette question. Tout en accordant la priorité à l'aide aux millions de personnes déplacées, qui ont été contraintes par les circonstances de se retrouver sans abri, de souffrir de la faim, de la maladie et de toutes sortes d'insécurité, l'objectif souhaité est de créer un environnement favorable pour assurer le retour et la réintégration durables des réfugiés et des personnes déplacées dans leur pays d'origine, et de transformer les migrations forcées en migrations sûres, contrôlées et légales, comme le stipule le Pacte de Marrakech de 2018. Les Conférences de l'UPCI ont accordé une grande attention à la question de la migration et des migrants. À cet égard, il y a quelques semaines, l'UPCI a organisé une réunion du Comité des Affaires politiques sur le thème de la migration et des migrants et, à travers les documents qu'elle a publiés, elle a contribué de façon significative au traitement de cette question. Il ne fait aucun doute que beaucoup de peuples musulmans souffrent des problèmes de migration et de déplacement, mais la souffrance la plus difficile subie aujourd'hui est celle du peuple héroïque de la Palestine, que les puissances sionistes et colonialistes ont uni leurs forces pour occuper son pays et le déplacer de sa patrie, depuis 1948 jusqu'à aujourd'hui.

Assemblée Nationale du Mauritanie



■ Aperçu de l'Assemblée Nationale de Mauritanie

L'Assemblée Nationale de Mauritanie est la seule chambre législative du pays depuis la suppression du Sénat en 2017. Elle est composée de 176 députés élus pour un mandat de cinq ans. Les dernières élections législatives ont eu lieu en mai 2023 et ont abouti à l'élection de S.E. M. Mohamed Bamba Ould Meguett comme Président de l'Assemblée Nationale le 19 juin de la même année.

■ Organisation et fonctionnement de l'Assemblée :

L'Assemblée Nationale se réunit deux fois par an en session ordinaire et peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin. Son travail est encadré par un règlement intérieur qui définit ses organes et ses mécanismes, notamment le bureau de l'Assemblée, sa présidence et ses organes administratifs et techniques. L'Assemblée travaille selon les principes de délibération et de transparence, les projets de loi sont

examinés par les comités spécialisés avant d'être présentés aux sessions plénaires pour adoption.

■ Missions :

L'Assemblée Nationale est chargée de promulguer des lois sur la vie politique, économique et sociale, de contrôler le travail du gouvernement à travers des mécanismes de responsabilité et d'interrogation, de ratifier les accords internationaux et d'adopter des lois sur les finances publiques. Elle traduit également les aspirations des citoyens et contribue à la promotion des institutions démocratiques et à la consolidation de l'État de droit.

■ Comités de l'Assemblée :

L'Assemblée Nationale comporte cinq comités spécialisés permanents qui examinent les projets de loi et soumettent des rapports détaillés à leur sujet. Elles sont les suivantes :

- La Comité des Affaires Économiques.
- La Comité des Finances.
- La Comité des Relations Extérieures.
- La Comité de la Justice, de l'intérieur et de la Défense.
- La Comité de l'Orientation Islamique, des Ressources Humaines, des Affaires Sociales et Culturelles.

L'objectif de ces Comités est d'assurer une étude approfondie et objective des questions présentées, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la législation et de renforcer le contrôle parlementaire.



Le Président de l'Assemblée Nationale de Mauritanie

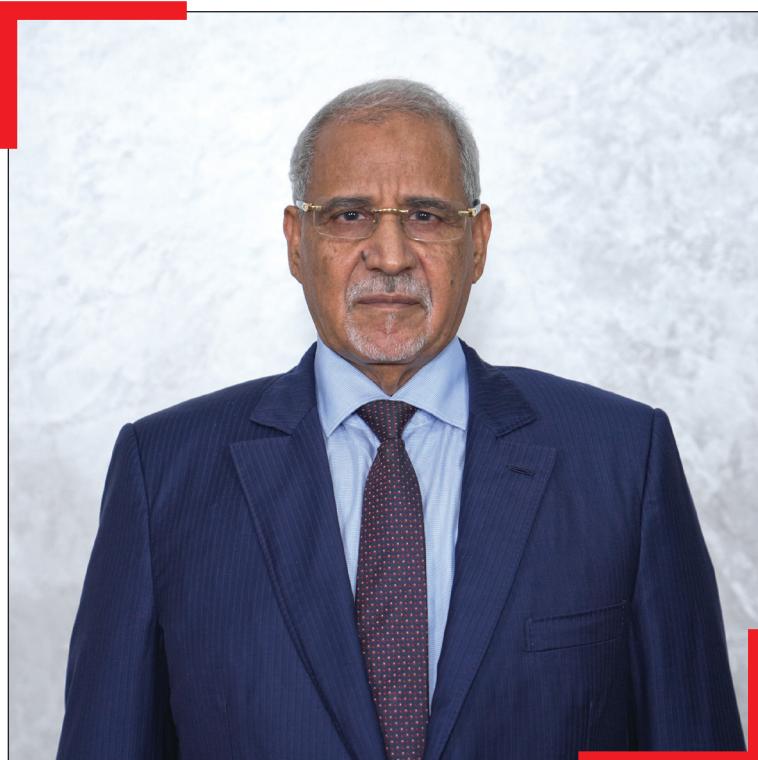
S.E. M. Mohamed Bamba Ould Meguett est une éminente personnalité nationale de la République Islamique de Mauritanie, connue pour son dévouement et son engagement à promouvoir les valeurs de la bonne gouvernance et de la pratique démocratique dans son pays.

Né en 1957 à Aleg, au sud de la Mauritanie, il a suivi des études dans des institutions nationales et étrangères, ce qui lui a permis d'acquérir une vaste expérience dans les domaines de l'organisation, de la discipline et du travail institutionnel. S.E. s'est engagé très jeune au service de l'armée nationale, où il a gravi les échelons jusqu'à atteindre le plus haut grade, celui de Général. Il a occupé plusieurs postes militaires et politiques de haut niveau, dont celui de Directeur Général de la Sécurité Nationale, Commandant en Chef de l'Armée, et membre fondateur du Conseil Militaire pour la Justice

et la Démocratie, qui a gouverné la Mauritanie de 2005 à 2007. Il a également été membre du Haut Conseil d'État de 2008 à 2009.

En mai 2023, il a été élu député du parti Al-Insaf, puis Président de l'Assemblée Nationale. Depuis son accession à la présidence du Parlement, il s'est efforcé de consolider les principes de transparence et de bonne gouvernance. Il a renforcé le rôle de l'institution législative en soutenant les réformes nationales et en consolidant la coopération parlementaire avec les partenaires internationaux. Son mandat de Président est marqué par le soutien au travail législatif et de contrôle, les efforts visant à améliorer les performances du Parlement, ainsi que par son implication active dans la diplomatie parlementaire en renforçant la coopération avec les instances régionales et internationales.





Dans une interview avec le Bulletin de l'UPCI, le Président de l'Assemblée Nationale de Mauritanie, S.E. M. Mohamed Bamba Meguett, a abordé plusieurs questions clés, y compris le développement économique dans le monde islamique, la cause palestinienne, ainsi que le renforcement de la coopération entre les États membres de l'UPCI. Vous trouverez ci-dessous le texte intégral de cette interview :

- Comment la coopération et l'intégration économique entre les États islamiques peuvent-elles être renforcées par l'activation d'accords de coopération économique intra-OCI ? Et quel est le rôle des parlements à cet égard ?

Je voudrais tout d'abord souligner le rôle majeur du Bulletin publié par l'UPCI et exprimer mes sincères vœux pour qu'il continue à exceller, à l'heure où il publie son 34^{ème} numéro. De même, j'ai le plaisir de me féliciter de la tenue prochaine de la 55^{ème} réunion du Comité

Exécutif de l'UPCI à Nouakchott. En ce qui concerne la question sur les moyens de renforcer la coopération et l'intégration économique entre les États islamiques par l'activation d'accords de coopération intra-OCI, le premier point qui vient à l'esprit est la diversité des capacités économiques du monde islamique, dont les pays représentent ensemble certaines des plus grandes économies du monde. Malgré les défis économiques mondiaux majeurs, tels que la croissance mondiale lente, l'inflation continue, et les tensions commerciales renouvelées, les rapports sur les perspectives économiques mondiales indiquent des opportunités prometteuses pour les pays islamiques. Par conséquent, il est essentiel d'harmoniser les lois et les réglementations économiques, conduisant à l'unification, ou au moins au rapprochement, des systèmes commerciaux, douaniers et fiscaux entre les différents États Membres, et d'œuvrer à l'élimination de tous les obstacles et des incohérences juridiques

**S.E. M. Mohamed Bamba Meguett,
Président de l'Assemblée Nationale de
Mauritanie, à l'UPCI :**

Aucune Paix ou Stabilité n'est Possible si les Palestiniens ne Peuvent pas Exercer leurs Droits Légitimes

qui empêchent la mise en œuvre d'accords conjoints.

A cet égard, l'activation des comités conjoints et des mécanismes de suivi est cruciale à travers la création de comités spécialisés chargés du suivi et de l'évaluation périodique, nous permettant ainsi d'évaluer les résultats de manière efficace. Afin d'assurer une véritable intégration économique entre les États islamiques, les points suivants doivent être pris en considération :

- 1) Développement des infrastructures transfrontalières par l'amélioration des réseaux de transport régionaux (routes, chemins de fer, ports, aéroports), l'amélioration de l'interconnexion électrique et des échanges d'énergie, et le renforcement de l'infrastructure numérique pour assurer la fluidité de la circulation des données et des services.
- 2) Activation des mécanismes de financement et d'investissement conjoints en lançant des fonds d'investissement communs pour financer des projets d'intégration



régionale et en offrant des incitations fiscales et douanières unifiées pour les investissements conjoints.

3) Renforcement du rôle du secteur privé en impliquant les fédérations d'entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'accords conjoints entre les États Membres de l'OCI, en créant des conseils d'affaires conjoints pour le suivi et en soutenant la libre circulation des biens, des services et des capitaux.

4) Le partage de l'expertise et des expériences réussies, en particulier dans les domaines de la recherche scientifique, de l'économie numérique et de l'économie verte, souvent appelée « richesse de l'avenir », y compris les projets de réseaux énergétiques régionaux dans les domaines de l'énergie solaire et éolienne, les entreprises agricoles conjointes, et la création d'une réserve alimentaire régionale.

5) Activation de la coopération économique bilatérale et régionale et des accords commerciaux, en mettant l'accent sur le renforcement de l'efficacité de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire, de l'Accord Général pour la Coopération Économique et Technique entre les États Membres de l'OCI, de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI, et de l'Accord de Makkah sur la Coopération dans le Domaine de l'Application de la Loi Anti-Corruption. Ainsi, nous établissons une base solide pour une coopération authentique et une intégration économique constructive, qui profite aux gens et qui dure.

Concernant le rôle des parlements dans la facilitation d'une telle renaissance, il est bien connu que les parlements des États modernes jouent un rôle central dans le soutien de la coopération économique et le renforcement de l'intégration régionale et internationale, non seulement en tant qu'organes législatifs et de contrôle, mais aussi en tant qu'autorités influentes dont le rôle

n'est pas moins important que celui des gouvernements et des institutions régionales. L'intégration économique nécessite une convergence législative et réglementaire entre les pays dans des domaines comme l'investissement, le transport, la fiscalité et le commerce. Dans ce cadre, les parlements peuvent amender les lois existantes ou adopter de nouvelles législations qui favorisent l'harmonisation et facilitent la coopération et l'intégration économique entre les États islamiques. Les comités parlementaires peuvent également assurer le suivi des projets économiques conjoints. Par conséquent, les parlements islamiques sont tenus de promulguer des lois efficaces sur la bonne gouvernance et contre la corruption afin d'encourager la coopération entre nos pays et de

renforcer la confiance mutuelle. Les parlements devraient également tenir des auditions avec le secteur privé et des experts, et impliquer la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des accords économiques régionaux. Plus les parlements seront efficaces dans ces domaines, plus nos pays islamiques pourront bénéficier des opportunités économiques offertes dans le domaine de la coopération et de l'intégration.

■ La Cause Palestinienne est la priorité principale de l'UPCI. Comment envisagez-vous le rôle de l'UPCI, dans les circonstances actuelles, dans la recherche d'une solution juste à cette cause ?

Effectivement, la cause palestinienne est la cause principale de l'UPCI, comme elle doit l'être. C'est la première et principale préoccupation qui pèse sur le cœur de plus de deux milliards de musulmans à travers le monde. Aujourd'hui, cette cause juste est confrontée à des plans malveillants visant à la liquider par le déplacement forcé et l'obstruction au retour des réfugiés palestiniens qui ont été contraints, par la force, d'abandonner leur patrie. La continuation des crimes de guerre génocidaires commis par la puissance occupante israélienne à Gaza et en Cisjordanie, même après la conclusion de l'accord de cessez-le-feu de Charm El-Cheikh, conclu grâce aux efforts américains, arabes et islamiques, et qui visait à créer les conditions du calme et à ouvrir immédiatement la voie à l'aide humanitaire et aux efforts de reconstruction, confirme que cette entité voyou ne souhaite pas la désescalade. Au contraire, elle exploite les accords internationaux pour renforcer son occupation et étendre ses colonies, dans une tentative maléfique de liquider systématiquement la cause palestinienne. Une telle situation exige une action large et urgente pour parvenir à une solution juste,

Tout appel au déplacement forcé de Palestiniens représente un crime de guerre et une violation flagrante du droit international



globale et définitive à cette noble cause. Il ne peut y avoir ni paix, ni sécurité, ni stabilité au Moyen-Orient ou dans le monde si le peuple palestinien ne peut exercer son droit légitime sur sa terre.

Cela exige de l'UPCI qu'elle continue à se mobiliser et à soutenir fermement la recherche d'une solution juste fondée sur la restauration des droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien, au premier rang desquels ledroit à l'autodétermination, la fin de l'occupation, l'établissement d'un État palestinien indépendant avec Al-Qods comme capitale, la garantie du droit au retour des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 de l'AGNU, et la libération des prisonniers palestiniens des prisons de l'occupation conformément aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Cette solution doit également s'accompagner d'un rejet sans équivoque de toute forme de déplacement forcé du peuple palestinien, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de sa patrie.

Tout appel ou initiative en ce sens doit être considéré comme un crime de guerre, un crime contre l'humanité et une violation flagrante du droit international et du droit humanitaire international. Il faut également exhorter

le CSNU à assumer ses responsabilités et à appliquer ses résolutions, en particulier la Rés. 2334, qui rejette toute forme de colonisation, exige son arrêt immédiat dans les territoires palestiniens occupés, y compris la ville d'El-Qods, la reconnaît comme une ville palestinienne occupée et annule toute prétention israélienne à la souveraineté sur cette ville. Parallèlement, nous devons appeler l'ONU à activer le mécanisme de protection internationale du peuple palestinien et réaffirmer que la logique militaire qui préside à la barbarie israélienne et à l'usage excessif de la force n'apportera ni la sécurité, ni la stabilité, ni la paix à personne. Ainsi, je ne peux qu'exprimer ma profonde admiration et saluer les peuples libres du monde qui se sont unis partout dans le monde pour dénoncer la guerre israélienne de génocide et de famine à Gaza, et qui ont hissé haut le drapeau palestinien dans tous les forums pour soutenir cette juste cause. Je dois également noter avec satisfaction la vague de solidarité observée en Mauritanie pour soutenir le peuple palestinien frère pendant la guerre génocidaire israélienne à Gaza. Cette vague s'est traduite par des manifestations, des marches, des sit-in et des campagnes de dons à l'échelle nationale. Au premier rang de ces efforts courageux et inébranlables

se trouvaient des parlementaires mauritaniens de tous âges, de toutes origines et de toutes appartenances politiques.

■ **Comment peut-on renforcer l'échange d'expertise en matière de législation et de contrôle entre les parlements des États Membres de manière à contribuer au développement institutionnel et à renforcer les pratiques démocratiques ?**

Face à l'agression persistante contre Gaza et au blocus inhumain qui frappe la population civile, les Parlements des États membres de l'OCI ont une responsabilité morale et politique. Ils doivent agir au-delà des résolutions symboliques. Le renforcement de l'échange d'expertise en matière de législation et de contrôle entre les parlementaires n'est pas simplement un aspect symbolique de la coopération, c'est un véritable levier pour améliorer la performance institutionnelle des parlements, promouvoir la transparence et la responsabilité, et améliorer la qualité de la législation et des politiques, renforçant ainsi les pratiques démocratiques. Cet échange peut être renforcé par l'organisation de programmes de formation conjoints et d'ateliers pour les parlementaires afin de partager l'expertise et les connaissances, ainsi que par la mise en place de réseaux parlementaires régionaux pour promouvoir la communication et les visites d'échange, permettant aux membres de bénéficier d'expériences réussies dans d'autres pays. De plus, l'organisation de conférences et de réunions sur diverses questions communes en matière de législation et de contrôle permettrait d'enrichir encore cette coopération. Grâce à ces mécanismes, les performances institutionnelles se trouvent renforcées et les pratiques démocratiques consolidées.



Aux représentants des peuples de la Oumma ...

Existe-t-il une voie pour Activer les Leviers du Pouvoir ?



Article par :

S.E. Dr. Khalil Al-Nahwi

Député, Chef de la délégation

du Parlement Islamique

de Mauritanie auprès de l'UPCI

Lors du second serment d'allégeance d'al-'Aqaba, au cœur d'une situation sécuritaire exceptionnel, où nul musulman ne se sentait en sûreté ni pour sa vie ni pour ses biens, le Prophète (PSL) posa la première pierre d'un système électoral représentatif, en ordonnant aux pèlerins des Ansar de choisir leurs représentants. Le Prophète, lui qui "ne parle pas sous l'empire de ses passions, mais se contente de répéter ce qu'il reçoit de la Révélation" [An-Najm : 3-4], aurait pu recourir à la logique de "l'état d'urgence", il aurait pu dire : Je ne suis semblable à aucun d'entre vous ; je suis soutenu par la Révélation dans la transmission exclusive du message divin. Pourtant, il n'a pas fait. Et lorsqu'une déléguée est venue le voir, en présence de ses Compagnons, pour lui demander ce que les filles d'Adam et Ève ont devant le Dieu des hommes et des femmes, la déléguée a exercé une fonction représentative que le Prophète, paix et bénédiction sur lui, a reconnue. Et le Prophète a dit, alors que le peuple se trouvait à l'aube de l'épreuve de Badr: « Donnez-moi votre avis, ô peuple », il annonçait ainsi une fonction fondatrice du système représentatif. Et même s'il était le commandant obéi, capable de donner des ordres

fermes reposant sur ce que le Dieu lui révélait, il ne l'a pas fait. Et lorsque Al-Hubab demanda : «S'agit-il d'un emplacement que Dieu t'a ordonné de prendre, de sorte que nous ne puissions avancer ni reculer? Ou est-ce une opinion, une stratégie, une planification ? », la consultation prit la forme d'une initiative ascendante et spontanée, qui n'attendit ni demande ni autorisation, et le Prophète approuva cette initiative. Et lorsque ses Compagnons le conseillèrent de sortir vers Uhud, bien qu'il détestât cette idée, leur consultation fut également ascendante ; et il aurait pu, en tant que celui qui commande et interdit par la volonté de Dieu, s'abstenir de l'appliquer, mais il a agi de manière à renforcer la légitimité d'engager une consultation et de l'appliquer, afin que personne autour de lui, ni ceux qui viendraient après lui, n'imaginent qu'il était au-dessus de cela. Et lorsque le Prophète dit à ses Compagnons : « Vous êtes plus savants en vos affaires mondaines », il élargissait le champ du jugement humain dans les affaires mondaines. Et lorsque le premier Calife se leva pour dire au peuple : «Ô peuple, j'ai été placé à votre tête, bien que je ne suis pas le meilleur d'entre vous. Si je fais bien, aidez-moi ; si je m'écarte, redressez-moi... Obéissez-moi tant que j'obéis à Dieu et à Son Messager ; mais si je désobéis à Dieu et à Son Messager, aucune obéissance ne m'est due », il posait ainsi, après la cessation de la Révélation, les fondements de la surveillance populaire des actes du gouvernant. C'est une fonction que

le Prophète lui-même a affirmée à plusieurs reprises, car il a accepté le principe de responsabilité et l'a même défendu, lui qui était le Messager digne de confiance et sincère dont Dieu a lié l'obéissance à la foi :

“ Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne porteront pas devant toi leurs différends et n'accepteront pas sans rancœur ton jugement, se soumettant entièrement à ta décision.” [An-Nisa' : 65]

Entre ces textes définitifs et ces «événements» historiques, ainsi que leurs nombreux équivalents dans les époques prophétique et rashidun, ont émergé les fondements d'un système représentatif qui légitimait la sélection par les groupes de leurs propres représentants et imposait au dirigeant l'obligation, ou plutôt l'imposition, de donner à ces élus / conseillers les moyens d'exercer leurs fonctions, au premier rang desquelles figurait le droit d'engager la consultation et d'y prendre l'initiative sans y être invité ou sollicité. Dieu a prescrit la Choura même au meilleur de Ses prophètes, celui qui a été enrichi par la révélation divine. S'il était concevable que la Choura soit annulée pour un dirigeant grâce à son bon jugement ou à la force de son autorité, alors il aurait été plus approprié qu'elle soit annulée pour le prophète infaillible guidé par la révélation. Pourtant, Dieu s'est adressé à lui en disant :

“C'est par la grâce d'Allah que tu as été bienveillant envers eux1. Si tu avais été dur et sans cœur, ils se

seraient éloignés de toi. Passe donc sur leur faute, implore pour eux le pardon d'Allah et consulte-les avant de prendre une décision. Mais une fois ta résolution arrêtée, passe à l'action en plaçant ta confiance en Allah qui, en vérité, aime ceux qui s'en remettent à Lui" [Al-'Imran: 159].

Ainsi, personne après lui ne peut désactiver cette fonction, que Dieu a placée pour les croyants aux côtés de deux piliers centraux : la prière, qui est une pure dévotion qui concerne le corps et le cœur, et la Zakat (aumône), qui est un acte d'adoration lié à la richesse et qui profite aux gens. C'est comme si le fait de placer la Choura entre ces deux obligations indiquait que celle-ci est un acte d'adoration comportant deux dimensions dévotionnelles : un droit dû à Dieu et un droit dû aux serviteurs de Dieu. Et cela affirme son caractère obligatoire :

"Et ceux qui, ayant répondu à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière, ne prennent aucune décision importante sans se consulter mutuellement et offrent par charité une partie de ce que Nous leur avons accordé," [Al-Shura: 38].

Ce sont là des jalons directeurs à la lumière desquels nous tentons d'ancrer certains aspects des pratiques démocratiques contemporaines, aujourd'hui incarnées dans ce que l'on appelle les Parlements, Assemblées Populaires, Assemblées Nationales, Conseils de la Nation, Conseils de la Choura, Chambres des Représentants, Sénats et autres institutions similaires. Plus encore, nous cherchons à nous rappeler la profondeur historique du système représentatif et de ses fonctions essentielles dans l'histoire de la Oumma. Il est vrai que nous avons adopté et reproduit des systèmes démocratiques, pensant que d'autres nous avaient précédés, et peut-être l'avaient-ils fait sur le plan de la forme et de certaines applications, mais dans leur essence même, ils ne sont rien d'autre, pour reprendre le

dicton arabe, que « notre marchandise revenue chez nous ». Nous avons précédé de plusieurs siècles l'apparition de la Déclaration des Droits (1689), des Deux Traité du Gouvernement Civil de Locke (1690), de L'Esprit des Lois de Montesquieu (1748) ou encore du Contrat Social de Rousseau (1762). L'ancienneté de notre héritage électif et consultatif nous impose donc une responsabilité accrue quant à la manière d'exercer nos fonctions représentatives de la meilleure manière possible. Ces systèmes et pratiques, pour nous comme pour d'autres, ne sont que de modestes constructions humaines. À travers eux, peuples et nations se tiennent presque sur un pied d'égalité, indépendamment de leurs classifications religieuses ou culturelles. À ce niveau-là, nous partageons avec les autres un socle obligatoire de valeurs humaines universelles. Pourtant, nous disposons de spécificités qui devraient nous conférer un degré supérieur de motivation, d'efficacité et de capacité d'influence. Notre singularité réside dans notre appartenance à la Oumma, seule à posséder un cadre de référence divin pour ses systèmes représentatifs. Un autre degré de distinction réside dans le fait que les représentants de la Oumma, collectivement, au niveau de l'UPCI, constituent une force morale, quantitative et politique considérable, puisqu'ils représentent la voix du quart de l'humanité, appartenant à un espace géographique couvrant près du quart des terres émergées de la planète. De plus, le monde islamique occupe une position stratégique centrale entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe, et sa présence démographique ne cesse de croître dans les autres continents. Il est en outre bordé par les océans Atlantique, Pacifique et Indien, par la mer Méditerranée, et comprend des voies maritimes

stratégiques majeures telles que le Golfe, le Canal de Suez, Bab el-Mandeb, Gibraltar et le détroit d'Ormuz. Six États Membres de l'OCI figurent parmi les vingt plus vastes au monde ; huit parmi les vingt plus peuplés ; trois parmi les vingt-neuf plus grandes économies ; onze parmi les vingt principaux producteurs de pétrole ; douze parmi les vingt principaux producteurs de gaz ; et huit parmi les vingt premiers producteurs d'or. Même sur le plan militaire, sept d'entre eux se situent parmi les vingt-six premières puissances mondiales, dont cinq surpassent l'entité sioniste selon ces indicateurs. Selon un autre critère, l'UPCI est en réalité le deuxième bloc parlementaire mondial après l'UIP. Avec cet ensemble d'attributs, il devient manifeste que les représentants de la Oumma disposent de leviers de puissance qui, s'ils étaient judicieusement mobilisés, pourraient nous conférer une capacité réelle à réformer notre condition et à influencer notre vaste environnement humain. La question demeure : existe-t-il une voie pour y parvenir ?

Bien sûr, cette question doit être posée en premier lieu et surtout aux autorités exécutives, aux décideurs politiques. Mais elle s'adresse également aux chambres législatives, aux conseils consultatifs et aux institutions similaires, même dans les systèmes non parlementaires, dans la mesure où ces organes ont la capacité de représenter leurs peuples, et même de représenter la Oumma. Le monde a connu, ces dernières années, des changements majeurs, et s'apprête à vivre d'autres transformations, peut-être tumultueuses. « Le Déluge d'Al-Aqsa » lancé par la résistance, et le déferlement de sang et de destruction qu'a ensuite déclenché la machine de guerre sioniste, ont contribué à un tournant important dans l'opinion publique mondiale,



en particulier en Occident. La mobilisation populaire occidentale est devenue influente dans les dynamiques politiques gouvernementales, poussant plusieurs États à reconnaître l'État de Palestine. Des voix parlementaires et politiques occidentales ont publiquement affirmé le droit du peuple palestinien à la vie. Des flottilles maritimes de solidarité ont appareillé de plusieurs pays occidentaux en soutien à notre cause. L'élection du premier maire musulman de New York, des années après que Londres eut élu son premier maire musulman, ainsi que l'arrivée d'environ quarante musulmans lors des élections américaines de novembre 2025, figurent parmi les indicateurs révélateurs de ces nouvelles évolutions. Nous disposons désormais d'un levier externe supplémentaire, rendu possible par cet éveil moral mondial sans précédent. Et il est devenu indispensable d'investir ce levier pour activer et renforcer l'impact de nos autres forces internes. Les instances représentatives, individuellement, au niveau de chaque État de la Oummah, peuvent remplir leurs fonctions avec moins de contraintes que celles qui pèsent sur les autorités exécutives. Les gouvernements ont leur propre logique et leurs propres calculs ; il est important qu'ils trouvent à leurs côtés des organes législatifs et des conseils consultatifs qui portent la logique des peuples, dans sa clarté et sa pureté, contribuant ainsi à créer un équilibre et à soulager les gouvernements, notamment des pressions extérieures susceptibles de les éloigner de «la logique de la rue» et de son pouls. Le modèle contemporain de démocratie, copié et importé, nous a placés dans une cage binaire rigide, nous faisant croire qu'aucune voie d'action politique n'existe en dehors de ce cadre : soit l'opposition, qui regarde tout à travers des lunettes noires et ne voit

que le mal absolu, soit le soutien inconditionnel, qui regarde l'action gouvernementale à travers des lunettes roses et ne voit que le bien absolu. Mais l'édition originale de notre système représentatif / Choura, ancré dans notre histoire et notre culture, nous offre une autre paire de lunettes, qui nous permet de discerner les couleurs et les nuances. Porter ces lunettes peut sembler difficile à ceux qui n'y sont pas habitués, mais avec un peu d'effort et de patience, nous pouvons apprendre à les utiliser et aider ceux qui nous entourent à comprendre que voir à travers elles est préférable à toute autre vision, et que c'est par leur biais que nous accomplissons notre devoir avec une plus grande intégrité et un sens plus élevé de la responsabilité, ce qui est bien plus bénéfique et durable pour les décideurs politiques. Cela s'applique à chaque assemblée ou conseil, et même à chaque représentant du peuple. Mais au niveau collectif, au-delà des frontières, les parlements, agissant ensemble, peuvent atteindre un succès plus large dans le service de la Oummah et la défense de ses causes, au premier rang desquelles la cause palestinienne et les questions relatives aux minorités musulmanes. Ils peuvent également adopter des approches plus efficaces pour combattre l'islamophobie, réfuter les préjugés qui pèsent sur cette noble religion et dissuader les forces qui persistent à se moquer et à profaner le sacré. Nos parlements, agissant collectivement à travers l'UPCI, dans un esprit de solidarité, et en investissant les sources de force internes et externes, inhérentes et contextuelles, auxquelles nous avons fait référence, seront capables de faire entendre la voix de la Oummah, d'affirmer son intangibilité et de contribuer à la récupération de ses droits, grâce au pouvoir de persuasion dans le dialogue avec les autres blocs parlementaires régionaux et

internationaux, avec les parlements des grandes puissances dominantes, et même avec les forces sociétales qui façonnent l'opinion et détiennent une part des leviers décisionnels, telles que les organisations et institutions actives sur les plans politique, médiatique, économique et culturel. Et si, dans notre dialogue avec les autres, notamment en Occident, nous devons recourir aux valeurs fondatrices communes, aux vérités historiques et aux preuves vécues et tangibles, il est également de notre devoir, et de notre droit, d'y employer la logique de l'intérêt pur, de l'intérêt mutuel, afin de faire comprendre à l'autre que ses intérêts avec une Oummah de deux milliards d'âmes, dotée d'atouts, de particularités, de ressources et de capacités immenses, sont bien supérieurs à ses intérêts avec tout autre État, quelle que soit sa puissance, à fortiori avec l'entité sioniste, qui a démontré, dans sa genèse, tout au long de son histoire et dans ses pratiques actuelles, qu'elle se place en opposition non seulement avec la Oummah musulmane, mais avec l'humanité entière, car elle s'oppose à toutes les valeurs humaines universelles. En conclusion, nos parlements sont aujourd'hui appelés collectivement, par la voix impérieuse des réalités douloureuses autant que des opportunités prometteuses, à être au nombre des artisans de la transformation mondiale, à pousser les nations de la Oummah à passer du domaine de la simple réaction et de l'influence passive à celui de l'action et de l'impact constructif, afin de préserver leur existence et leur dignité, et de contribuer à la création d'un nouvel ordre mondial plus juste et plus équitable que celui qui a profondément blessé la Oummah, tant dans le passé lointain que récent, et qui est sur le point de la blesser davantage si nous demeurons en retrait, attachés à l'idole de la fragmentation et de la faiblesse, que Dieu nous en préserve.



54^{ème} Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI :

La Nécessité de Promouvoir l'Action Conjointe pour Protéger la Oumma Islamique

L'Union Parlementaire des États Membres de l'OCI a tenu sa 54^{ème} réunion du Comité Exécutif les 1er et 2 septembre 2025, correspondant aux 8 et 9 Rabiul Awwal 1447H, à Dakar, Sénégal, sous la présidence du Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, et avec la participation de la majorité des membres du Comité.

Comme l'indique le rapport final publié à l'issue de la réunion, les participants ont entamé leurs délibérations en exprimant leurs sincères remerciements et leur appréciation à la République du Sénégal, à ses dirigeants, à son peuple et à son Parlement, pour leur chaleureuse hospitalité et pour avoir mis à leur disposition tous les moyens nécessaires au succès de la réunion. Ils ont également souligné le rôle de l'UPCI en tant que plateforme parlementaire unificatrice qui exprime les positions communes des pays islamiques et renforce la coordination et la solidarité pour relever

les défis régionaux et internationaux. Les participants ont réaffirmé la centralité de la cause palestinienne en tant que priorité principale de l'Oumma islamique. Ils ont condamné la poursuite de l'agression israélienne contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, qui fait de nombreuses victimes civiles et entraîne des destructions massives. Ils ont appelé à un cessez-le-feu immédiat, à l'ouverture des points de passage pour l'acheminement de l'aide humanitaire et à la cessation de toutes les tentatives de déplacement forcé, soulignant qu'Al-Quds Al-Sharif est une ligne rouge qui ne doit pas être violée.

Le rapport a également exprimé la solidarité du Comité avec la République islamique d'Iran à la suite de l'agression israélienne qui l'a visée en juin 2025, et a fermement condamné les attaques continues d'Israël contre les pays frères de la région, notamment le Liban, la

Syrie et le Yémen, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations unies.

En ce qui concerne les autres questions régionales, le rapport souligne la profonde inquiétude exprimée par les membres du comité exécutif face à la détérioration de la situation dans le Sahel africain, qui résulte de la propagation de groupes terroristes qui menacent la sécurité et la stabilité de la région et entravent son développement. Les participants ont souligné que la lutte contre le terrorisme nécessite des efforts concertés fondés sur le renforcement de la solidarité internationale, le soutien aux pays de la région et le traitement des causes fondamentales telles que la pauvreté, la marginalisation et la protection des jeunes contre l'extrémisme.

La réunion a également abordé les défis environnementaux mondiaux, appelant à accélérer la ratification des accords



internationaux sur le changement climatique et à soutenir les efforts des gouvernements pour mettre en œuvre des politiques visant à protéger l'environnement et à parvenir à un développement durable.

La réunion a été clôturée par la publication de la Déclaration de Dakar, qui reflète clairement les positions de principe et de fermeté du Comité Exécutif de l'UPCI, et qui a été adoptée à l'unanimité par les participants. La Déclaration réaffirme l'engagement des Parlements Membres envers les principes et les objectifs sur lesquels l'UPCI a été fondée, à savoir le soutien de l'unité de l'Ummah Islamique, le renforcement de l'action parlementaire commune, et la promotion de la solidarité entre les États Membres pour faire face aux divers défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux.

La Déclaration réaffirme également la centralité de la cause palestinienne en tant que question centrale de l'Oummah islamique et condamne l'agression israélienne continue contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, qui a entraîné des destructions massives et de graves souffrances humanitaires. Elle appelle

■ **La lutte contre le terrorisme nécessite des efforts concertés fondés sur le renforcement de la solidarité internationale et le soutien aux pays de la région**

en outre à un cessez-le-feu immédiat et à l'ouverture des points de passage pour permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. La déclaration souligne que la ville d'Al-Qods représente une ligne rouge à ne pas dépasser, avec la mosquée Al-Aqsa en son cœur, qui est la première Qibla et le troisième site le plus sacré de l'Islam. La déclaration a également abordé les questions de sécurité régionale et de coopération internationale, en exprimant la solidarité avec la République Islamique d'Iran suite à l'agression israélienne, condamnant les attaques israéliennes répétées contre les États frères de la région. Elle a également appelé à soutenir les pays du Sahel en Afrique dans la lutte contre le terrorisme et la promotion du développement, ainsi que la nécessité d'apporter un soutien aux communautés et minorités musulmanes dans les États non membres de l'OCI et d'aider à résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées à cause de la discrimination, de la répression ou de la persécution. La déclaration a aussi souligné l'importance de faire face au changement climatique et d'intensifier les efforts pour parvenir à un développement durable.



La réunion du Comité Politique à Ouagadougou Réaffirme:

La Solidarité avec les États du Sahel Africain

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations émises par les réunions de l'UPCI concernant le renforcement du rôle de ses comités spécialisés, et en réponse à l'aimable invitation de l'Assemblée Nationale de transition du Burkina Faso, la réunion du Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures s'est tenue les 13 et 14 janvier 2026 à Ouagadougou, Burkina Faso. Cette réunion, qui s'est tenue pour étudier le projet de document sur les migrants et les réfugiés préparé par le Secrétariat général de l'UPCI, a été une étape importante pour renforcer la consultation parlementaire et la coordination des positions sur la question des migrants et des réfugiés, qui constitue une priorité absolue dans le monde islamique.

Au début de la réunion, le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E.M. Mouhamed Khouraichi Niass, a prononcé un discours dans lequel il a souligné la grande importance de cette réunion, soulignant le caractère central de la question des réfugiés, à la lumière des conflits et des crises humanitaires dans plusieurs régions. S.E. a appelé à défendre les droits des réfugiés, en

particulier dans les zones de conflit, et a renouvelé la pleine solidarité avec la Cause Palestinienne, la cause centrale de la Oummah islamique.

Par la suite, le Président de l'Assemblée Nationale de Transition du Burkina Faso, S.E. M. Ousmane Bougouma, a prononcé un discours d'ouverture, soulignant le rôle de son pays dans la réception et la protection des réfugiés et notant que le terrorisme et l'insécurité sont l'une des principales causes de migrations forcées et d'asile. Il a également appelé à renforcer la solidarité et la coopération entre les États Membres de l'OCI pour faire face à des défis communs.

Les interventions des délégations participantes se sont concentrées sur les aspects humanitaires de la migration et de l'asile, de la Cause Palestinienne, et de la situation des réfugiés soudanais, en plus des défis économiques et environnementaux et d'autres facteurs qui causent la migration. Les participants ont également souligné l'importance d'adopter des approches globales et équilibrées dans la gestion des cas de migration. La réunion a également étudié le document sur les migrants

et les réfugiés préparés par le Secrétariat Général de l'UPCI, où un certain nombre d'amendements ont été proposés en vue de sa présentation à la Conférence pour son adoption officielle. À la fin des travaux, la Déclaration de Ouagadougou a été adoptée, qui a souligné la nécessité de coordonner les efforts humanitaires en faveur des migrants, de soutenir les pays d'origine des migrants, et de fournir un soutien spécial aux pays du Sahel, tout en décélérant la pleine solidarité avec eux. La Déclaration a également réitéré la centralité de la Cause Palestinienne et la nécessité de prêter attention aux réfugiés palestiniens, l'appel à la réconciliation au Soudan et la fin des atrocités qui y sont commises, ainsi que le renforcement de la coopération économique entre les États Membres et l'augmentation du volume des échanges intra-OCI. La Déclaration a salué le rôle du Secrétariat Général de l'UPCI dans l'organisation de la réunion, tout en appelant que des réunions similaires soient tenues pour soutenir l'action parlementaire conjointe.



Nouvelles élections et réélections des présidents des parlements membres de l'UPCI :

Vous trouverez ci-dessous une brève mise à jour sur la présidence des parlements membres de l'UPCI depuis la 54^{ème} Réunion du Comité EXC :

► **23 septembre 2025** : Élection de S.E. M. Niko Peleshi comme Président du Parlement d'Albanie.

► **18 octobre 2025** : Élection de S.E. M. Essam El Din Ahmed Mohamed Farid comme Président du Sénat d'Égypte.

► **28 octobre 2025** : Élection de S.E. M. Komi Selom Klassou comme Président de l'Assemblée Nationale du Gabon.

► **17 novembre 2025** : Élection de S.E. M. Michel Régis Onanga Ndiaye comme Président de l'Assemblée Nationale de la République du Gabon.

► **17 décembre 2025** : Re-élection de S.E. M. Nurlanbek Turgunbek Uulu comme Président du Conseil Suprême du Kirghizistan.

► **24 décembre 2025** : Élection de S.E. Mme. Huguette Nyana Ekoume comme Présidente du Sénat du Gabon.

► **30 décembre 2025** : Élection de S.E. M. Haibat Al-Halbousi comme Président de la Chambre des Représentants d'Iraq.

► **12 janvier 2026** : Élection de S.E. M. Hisham Badawi comme Président de la Chambre des Représentants d'Égypte.

► **17 janvier 2026** : Élection de S.E. M. Patrick Achi comme Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire.



Nouvelles Parlementaires



Azerbaïdjan

Dans son discours prononcé lors du 15ème Sommet des femmes présidentes de parlement qui s'est tenu du 29 au 31 juillet 2025 à Genève, S.E. Mme Sahiba Gafarova, Présidente de l'Assemblée Nationale d'Azerbaïdjan, a souligné que les femmes sont confrontées à des conditions difficiles dans un contexte de conflits, de guerres et de crises humanitaires croissantes, du fait qu'elles sont exposées à la violence, au déplacement et à la perte de sécurité, d'éducation et de soins. S.E. a évoqué l'expérience douloureuse de l'Azerbaïdjan dans les années 1990, où les femmes ont constitué un grand pourcentage des réfugiés et des personnes déplacées. Elle a également souligné les réalisations de son pays en matière de promotion des droits des femmes et de leur participation à la reconstruction des territoires libérés, en soulignant le rôle essentiel des femmes dans l'instauration de la paix et du développement durable.



Tchad

Pendant l'ouverture de la 2^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Nationale du Tchad le 1^{er} septembre 2025, le Président de l'Assemblée Nationale, S.E. M. Ali Kolotou Tchaïmi, a annoncé que la Constitution de la

5^{ème} République de décembre 2023 fera l'objet d'une révision, notamment son article 77 relatif aux fonctions du Président de la République. Il a noté que cet article, qui concerne les pouvoirs du Président du pays, a fait l'objet de débats et d'interprétations diverses au niveau du Parlement. Il a également ajouté que le Conseil Constitutionnel, la Cour Suprême, et un grand nombre de forces politiques et de la société civile ont officiellement appelé à son amendement, suite aux discussions continues sur les pouvoirs de la Présidence.



Côte d'Ivoire

Le Président de l'Assemblée Nationale ivoirienne, S.E. M. Adama Bictogo, lors de la séance d'ouverture de la 2^{ème} session ordinaire de l'Assemblée, tenue le 1^{er} octobre 2025, a souligné la nécessité pour l'ONU de jouer pleinement son rôle dans la prévention des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. S.E. a noté que les profondes transformations mondiales, ainsi que l'escalade des conflits et la redéfinition des équilibres géopolitiques, nécessitent de promouvoir les valeurs de paix et de solidarité entre les peuples. Il a également renouvelé l'engagement de l'Assemblée Nationale à respecter le droit international et le dialogue, et à continuer ses efforts pour protéger l'environnement et réaliser la stabilité et le développement durable.



Nouvelles Parlementaires



Indonésie

Le vendredi 3 octobre 2025, le Président du Comité de Coopération Parlementaire Internationale de la Chambre des Représentants indonésienne, M. Mardani Ali Sera, a fermement condamné l'interception par l'entité sioniste de la flottille Sumud se dirigeant vers Gaza, qui apportait de l'aide humanitaire, y compris des médicaments, de la nourriture et des volontaires. Il a souligné que cet acte constituait une violation flagrante du droit international et des principes humanitaires, appelant le Conseil de Sécurité et les organisations internationales à prendre des mesures urgentes pour assurer l'acheminement de l'aide à Gaza. Il a également salué les volontaires internationaux qui participent à cette mission humanitaire, soulignant que cette solidarité reflète une prise de conscience croissante de la nécessité de mettre fin aux souffrances des Palestiniens.



Iran

Dans son discours prononcé devant le Parlement le dimanche 12 octobre 2025, le Président du Parlement Islamique d'Iran, S.E. M. Mohammad Bagher Ghalibaf, a affirmé le soutien total de son pays à toutes les initiatives visant à mettre fin aux crimes de guerre et au génocide dans la bande de Gaza. Il a souligné la nécessité de répondre aux besoins urgents des Palestiniens, à savoir l'arrêt définitif de l'agression, la fin de l'occupation, la levée du blocus, l'ouverture des points de passage et l'accès à la nourriture et aux soins médicaux. S.E. a également appelé les gouvernements et les tribunaux internationaux à poursuivre les dirigeants de l'entité sioniste, soulignant que la crédibilité de ces institutions est en jeu, et notant que le peuple palestinien, malgré de grands sacrifices, a imposé sa volonté contre l'entité criminelle et est devenu un symbole de résilience et de liberté.



Malaisie

Dans une déclaration publiée sur "X" le 2 octobre 2025, le Président de la Chambre des Représentants de Malaisie, S.E. M. Johari Abdul, a fermement condamné l'interception de la flottille Sumud par les autorités d'occupation israéliennes et l'empêchement d'atteindre la bande de Gaza, exprimant sa profonde solidarité avec les citoyens malaisiens et tous les activistes qui participent à cette noble mission humanitaire. S.E. a qualifié la détention des participants de violation flagrante du droit international et d'offense grave aux valeurs humaines et à la conscience mondiale, et a appelé à la libération

immédiate de tous les détenus et à l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza.



Mauritanie

Le Président de l'Assemblée Nationale Mauritanienne, S.E. M. Mohamed Bamba Meguett, a reçu le 2 septembre 2025 à son bureau à Nouakchott, M. Jihad Madi, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits des Migrants. La réunion a porté sur les efforts déployés par la Mauritanie dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des droits des migrants. Le Président a indiqué que la Mauritanie applique ses lois nationales sur la migration conformément aux conventions internationales sur les droits de l'homme, soulignant l'engagement à protéger les migrants et à respecter leurs droits et leur dignité. Il a ajouté que la politique visionnaire de l'État a reçu le soutien et les félicitations des partenaires internationaux ainsi que de la société civile et des organisations de défense des droits de l'homme.



Nigeria

Le Vice-président de la Chambre des Représentants du Nigeria, Hon. M. Benjamin Kalu, lors de la réunion du Comité de Révision Constitutionnelle du 11 octobre 2025, a réaffirmé l'engagement de la Chambre à préparer une constitution moderne qui reflète les aspirations du peuple et promeut le développement national. Il a indiqué que le Parlement vise à rédiger une constitution qui donne aux gouvernements locaux les moyens de fournir des services de base, promeut la justice électorale, garantit la pleine participation des femmes à la vie publique, et renforce la responsabilité à tous les niveaux. Il a également noté que la comité a consulté des experts juridiques et des universitaires pour obtenir les conseils juridiques nécessaires, ajoutant que le Parlement travaille dans un esprit d'unité et de responsabilité nationale afin de consolider une démocratie efficace et d'assurer un avenir plus prospère.



Sultanat d'Oman

À l'occasion du 1^{er} forum parlementaire législatif organisé par le Conseil National Fédéral des EAU, le 7 octobre 2025, le Conseil de la Choura d'Oman a participé au Forum conjoint du Golfe pour les Conseils législatifs. Le forum a abordé plusieurs questions importantes, notamment le rôle législatif des parlements du CCG dans la gouvernance de l'IA. Le Président du comité législatif et juridique, S.E. Dr



Nouvelles Parlementaires



Ahmed Ali Al Saadi, a présenté un document de travail au nom d'Oman intitulé : "Le rôle législatif des conseils législatifs du CCG dans la gouvernance de la réalité de l'IA : Défis et horizons futurs", dans lequel il a présenté les efforts nationaux sur l'élaboration et la mise à jour de la législation existante.



Royaume d'Arabie Saoudite

À l'invitation du Président de l'Assemblée Nationale du Pakistan, S.E. Sheikh Dr Abdullah Al Sheikh, Président du Conseil de la Choura d'Arabie Saoudite, a effectué une visite officielle en République Islamique du Pakistan le 8 octobre 2025. Au cours de cette visite, S.E. a souligné les relations stratégiques solides entre les deux pays et leur développement constant grâce au soutien et au patronage des dirigeants des deux pays frères. Il a également exprimé son souhait que cette visite soit l'occasion d'ouvrir de nouveaux horizons à la coopération parlementaire et à la coordination des positions dans les forums régionaux et internationaux. S.E. a également mené une réunion officielle avec le Président de l'Assemblée Nationale du Pakistan, au cours de laquelle ils ont passé en revue les moyens de consolider les relations bilatérales et de renforcer la coopération dans divers domaines.



Sénégal

Le Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, S.E. M. Malick Ndiaye, a participé à la Conférence annuelle des Présidents des Parlements Africains qui s'est tenue à Johannesburg du 28 au 30 septembre 2025, au cours de laquelle il a appelé au renforcement du rôle des parlements dans le développement de l'intégration africaine. Il a souligné que les parlements africains doivent devenir une véritable puissance motrice pour l'intégration continentale en harmonisant les législations nationales avec les accords de l'UA et en activant des mécanismes de suivi et de responsabilité pour assurer leur mise en œuvre. Il a également souligné l'importance de l'harmonisation législative pour stimuler la zone de libre-échange continentale et promouvoir une culture de contrôle et de responsabilité, notant que les parlements sont « le pont entre les aspirations des peuples et les engagements des États ».



Tunisie

L'Assemblée des Représentants du Peuple de Tunisie a condamné, dans un communiqué publié le vendredi 3

octobre 2025, l'agression flagrante lancée par l'entité sioniste contre les navires de la flottille Sumud dans les eaux internationales, qui était, selon le communiqué de l'Assemblée, en mission humanitaire et pacifique pour lever le blocus imposé à la bande de Gaza. L'Assemblée a condamné l'arrestation de centaines de participants à la flottille, tunisiens et d'autres nationalités, parmi lesquels le député M. Mohamed Ali, en considérant que ces pratiques représentent un défi flagrant à la communauté internationale, et a appelé les parlements et les organismes internationaux à prendre des mesures urgentes pour assurer la sécurité des détenus, soutenir la cause palestinienne, et mettre fin à l'agression en cours contre Gaza.



Türkiye

Le Président du Parlement turc, S.E. M. Numan Kurtulmuş, a condamné les attaques israéliennes contre les pays du Moyen-Orient, les considérant comme une sonnette d'alarme qui révèle l'approche hostile d'Israël et son mépris pour la souveraineté de tout État. S.E. a déclaré que les attaques contre le Qatar, le Yémen et d'autres pays témoignent de l'hostilité d'Israël à l'égard des peuples de toute la région. Cette déclaration a été faite lors d'un discours prononcé lors d'une réunion du Comité pour la Solidarité, la Fraternité et la Démocratie au Parlement turc le 11 septembre 2025, où il a exprimé son espoir pour l'établissement d'une région où la paix et la fraternité prévalent, et où les différences ethniques, sectaires et politiques entre les peuples ne sont pas des causes de conflit, mais plutôt des moyens d'intégration et d'inclusion.



Ouganda

Le Parlement de l'Ouganda a annoncé le 26 septembre 2025 le lancement du projet « e-Parlement » dans le cadre de son plan stratégique (2025/2026 - 2029/2030) qui vise à renforcer ses capacités législatives, de contrôle et de représentation. Dans son discours, la Présidente du Parlement, S.E. Mme Anita Among, a souligné l'engagement de l'institution législative en faveur de la transformation numérique et de la construction d'un Parlement efficace, transparent et centré sur les citoyens. Le Département de Planification Institutionnelle du Parlement a expliqué ainsi que le projet comprend l'investissement dans les technologies modernes de l'information, le développement des ressources humaines et le renforcement des protocoles de cybersécurité.

Activités du Secrétaire Général

19 octobre 2025

La Réunion Consultative de l'UPCI a eu lieu à Genève le 19 octobre 2025, sous la présidence de S.E. M. Azzouz Nasri, Président du Conseil de la Nation de l'Algérie. La réunion a vu

la participation d'un grand nombre d'estimés Présidents, de Vice-Présidents et de délégués des Parlements Membres. S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a présenté un bref rapport sur les points

d'urgence à soumettre à la 151ème Assemblée de l'UIP. Les participants ont examiné ces propositions ainsi que les répercussions de l'agression israélienne sur la bande de Gaza.



19 octobre 2025

En marge de la 151^{ème} Assemblée de l'UIP, un MoU a été signé le 19 octobre 2025 à Genève entre l'UPCI et l'Assemblée nationale de la République d'Azerbaïdjan concernant la 20ème session de la

Conférence de l'UPCI et les réunions qui y sont liées. La signature a eu lieu dans le cadre des préparatifs de la Conférence, qui sera accueillie par le Parlement azerbaïdjanaise. Le Mémorandum a été signé

au nom de l'UPCI par le Secrétaire Général, S.E. M. Mouhamed Khouraichi Niass, et au nom de la partie azerbaïdjanaise par S.E. M. Farid Hajiye, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale.



19 octobre 2025

Également en marge de la 151^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire, un autre Mémorandum d'entente a été signé le 19 octobre 2025 à Genève entre l'UPCI et le Conseil Parlementaire Afro-Asiatique. Le Mémorandum

a été signé au nom de l'UPCI par le Secrétaire Général, S.E. M. Mouhamed Khouraichi Niass, et au nom du Conseil Parlementaire Afro-Asiatique par S.E. M. Saud Al-Hujailan, Vice-Président du Conseil.



Rédaction

Rédacteur en Chef:

Mohamed El Hafed Maham

Directeur de la Rédaction:

Moncef Saber

Adresse:

No.34, Ave. Pesyan.
Moghadas Ardabili,
Za'afaranieh -
Téhéran - Iran

Télé: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418857-58

Email: g.s@puic.org

Siteweb: www.puic.org

10-12 novembre 2025

Le Secrétaire général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraichi Niass, a participé à la Conférence Interparlementaire des Présidents de Parlements qui s'est tenue à Islamabad, République Islamique du Pakistan, du 10 au 12 novembre 2025. La Conférence, qui s'est tenue sur le thème « Paix,

sécurité et développement », a souligné la relation étroite entre la paix et le développement durable. En marge de la Conférence, S.E. le Secrétaire Général a tenu des réunions avec plusieurs dirigeants parlementaires pour examiner le renforcement des relations entre leurs parlements et l'UPCI.

